



EVREUX

2022/001

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
pour les agents du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Au titre de l'année 2022**

Le Président de la Caisse des Ecoles d'Evreux,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération du 16 juin 2009 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le Président de la Caisse des Ecoles après avis du comité technique du 26 février 2021,

ARRETE

ARTICLE 1

Au titre de l'année 2022, pour chaque grade visé, le tableau annuel d'avancement de grades des agents du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux est fixé comme suit :

Titre	Nom d'usage et prénom	Grade d'avancement
Monsieur	GRASTEAU Christophe	Adjoint technique principal de 2ème classe

ARTICLE 2

Les nominations au titre de la présente liste d'aptitude prendront effet au 1^{er} juin 2022.

ARTICLE 3

Le présent arrêté accompagné de son annexe sera transmis au **Centre de Gestion de l'Eure** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le Président

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*



Fait à Evreux
Le 25 mai 2022,

Le Président,
Guy LEFRAND